

RÉGLEMENT

COURSE SOLIDAIRE

LES "BASKETS AUX PIEDS"



SmartCAMPUS
by CCI

**baskets
aux pieds**
SOLIDAIRE PAR NATURE 

1) PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE

La course “Les Baskets aux pieds”, qui se déroulera le samedi 25 mai 2024 au Stade Léo Lagrange à Chalon sur Saône, est avant tout un événement participatif de course à pied solidaire.

L'objectif de cette course est de récolter des fonds pour l'association “Baskets aux pieds” qui déploie au coeur des services hospitaliers, un procédé unique d'accompagnement et de soulagement faisant intervenir par immersion et de manière technologique, la nature et le sport en images réelles.

A) le parcours :

-Départ : Devant le club house du Rugby Tango Chalonnais, au Stade Léo Lagrange.

-Arrivée : Devant le club house du Rugby Tango Chalonnais, au Stade Léo Lagrange.

B) Type de course :

-Pédestre sur route

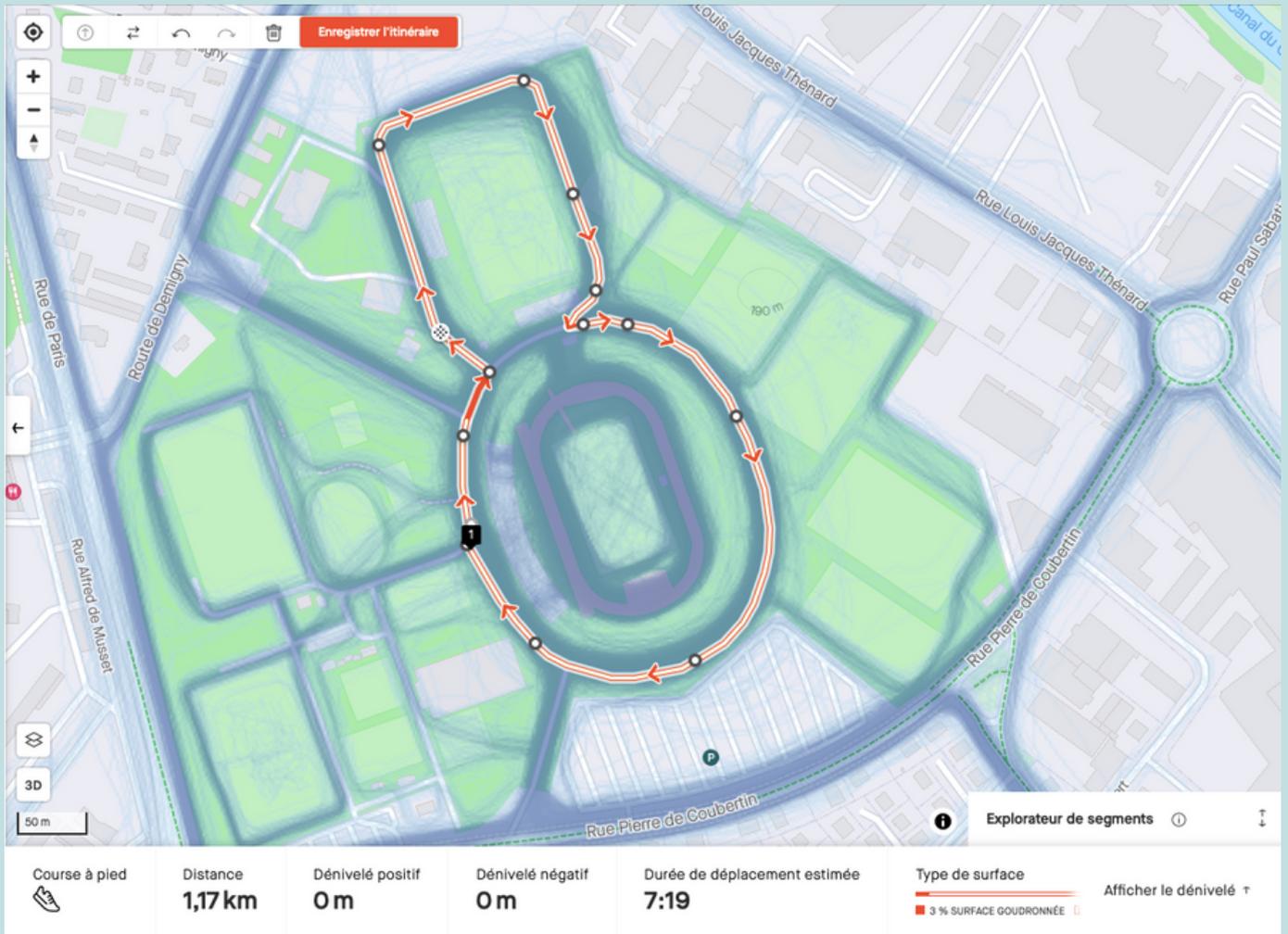
C) Heures des départs :

- 5km pour s'évader => 9H30 en individuel

-10km du courage => 10H45 en individuel ou en relais de 3 coéquipiers.

D) Le circuit :

-Les participants devront courir autour du terrain de rugby Louis Brailly et la piste d'athlétisme ce qui représente une boucle d'1 km.



La course est organisée par l'association des étudiants de la CCI Formation - Smart campus, dans le cadre de leur Bachelor responsable du Développement Commercial.

2) CONDITIONS DE PARTICIPATION À L'ÉPREUVE

Les épreuves sont ouvertes à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s,
Sans aucunes limites d'âge.

3) CHRONOMÉTRAGE

Attention : la course solidaire "Les Baskets aux pieds" n'étant pas chronométrée, le certificat médical n'est pas requis pour cette épreuve.

4) INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont uniquement en ligne via deux plateformes.

-Hello asso : https://www.helloasso.com/associations/baskets-aux-pieds/evenements/course-solidaire?utm_source=app_ha&utm_campaign=share_campaign_button&utm_medium=ios

-Finishers : <https://register.finishers.com/course-a-pied-solidaire-basket-aux-pieds>

Ouverture des inscriptions le 8 avril 2024.

TARIFS DES COURSES:

- 5km pour s'évader-> 4€
- 10km du courage -> 8€

Les tarifs augmentent la semaine du 13 au 19 mai 2024 soit la semaine avant la course.

- 5 km pour s'évader -> 6€
- 10 km du courage -> 10€

La clôture des inscriptions en ligne se fera le dimanche 19 mai 2024 à 23h59.

L'inscription aux épreuves comprend :

- - Le dossard et la participation à l'épreuve
- - Le ravitaillement d'arrivée
- - La sécurité et les secours
- - Photographies gratuites
- - Animation (Speaker/DJ/Stand en partenariat avec l'EFS)

Attention, la course n'est pas chronométrée !

5) C'EST EN PLUS !

Vous avez la possibilité d'acheter des billets de tombola aux prix de 2€ afin de tenter de gagner de nombreux lots sportifs...

Laissez-vous tenter !

6) REMBOURSEMENT, DESISTEMENT, ANNULATION

L'organisation rembourserait l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage...).

Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo, foudre...).

Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation du fait du participant, quelle que soit la raison.

En cas d'annulation pour cause de pandémie, nous rembourserons à 100% du prix de l'inscription (hors frais bancaires via la plate-forme d'inscription).

7) RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards sont à retirer aux horaires et lieux suivants :
Samedi 25 mai à partir de 7h au club house du Rugby Tango
Chalonnais, 51 route de Demigny, 71 1000 Chalon sur Saône.
Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

La présentation d'un justificatif d'identité sera demandé. Les dossards sont nominatifs et vous offre un bon d'achat chez notre partenaire **Running conseil**.

Le dossard devra être entièrement visible, non plié, porté devant, et correctement attaché par des épingles. ATTENTION : ces dernières ne sont pas fournies.

Toute détérioration du dossard exclura le coureur de façon ferme et définitive..

Tout engagement est personnel, ferme, et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

8) RAVITAILLEMENTS, REPAS ET BOISSONS

-Ravitaillements gratuits pour les coureurs à l'arrivée des deux courses (compotes, eau, gâteaux)

-Une buvette sera mis en place indépendamment du ravitaillement comprenant des gaufres et boissons payantes.

Une consigne des éco-cups d'un euro sera demandée pour toutes les boissons.

Un food truck de burgers sera présent sur le stade pour vous restaurer après les épreuves. (Deli Street Burger 71).

9) SÉCURITÉ

La responsabilité médicale sera assurée par une équipe de secouristes. Ceux-ci ont toute autorité pour décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

10) MODIFICATIONS, NEUTRALISATIONS, ANNULATIONS

En cas de force majeure, catastrophe naturelle, ou de toute autre nature, mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, de modifier le parcours, ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

11) RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

L'événement se déroule dans un environnement préservé. Il est donc demandé aux participants de respecter la nature en jetant leurs déchets au départ, aux points de ravitaillement, ou à l'arrivée dans les poubelles mises à leur disposition.

Dans le cadre de notre démarche éco-responsable, les coureurs ne respectant pas ces consignes se verront exclus de la course.

12) ASSURANCE

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficieront de garantie accordée par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou à une préparation insuffisante.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

13) DROIT À L'IMAGE

Les participants autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

14) RGPD

Conformément au texte européen dit RGPD, entré en application le 25 mai 2018, les concurrents sont informés qu'ils bénéficient d'un droit de regard et de modification pour les informations communiquées lors de leur inscription.

Ces données ne seront utilisées que dans le cadre de l'organisation de la course solidaire ou pour la communication d'informations exclusivement sportives.

En aucun cas, elles ne pourront être cédées et/ou utilisées dans un but commercial, et seront détruites en cas de dissolution du comité d'organisation de l'évènement.

En validant leur inscription à l'épreuve, les concurrents donnent leur consentement explicite pour recevoir par courriel et/ou SMS des messages d'information relatifs à l'évènement ou à son environnement sportif.

Les concurrents sont informés qu'ils peuvent à tout moment exercer leurs droits de regard et de modification de leurs données personnelles, ou leur "droit à l'oubli", en adressant la demande à l'adresse courriel lounusbaumer@gmail.com

15) ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à la course solidaire implique l'acceptation par chaque concurrent de ce règlement.